Communiqué de presse



Arras, le 12 novembre 2019

Non conformité bactériologique de l'eau potable dans plusieurs rues de BEUVRY.

Suite à des signalements d'habitants de 2 rues de la commune de BEUVRY qui se sont plaints auprès du syndicat intercommunal d'eau (SIADEP du Bas-Pays de Béthune) que l'eau du réseau présentait une couleur et une odeur anormales, des analyses ont été immédiatement demandées par l'Agence Régionale de Santé afin de vérifier l'absence de contamination de l'eau par des germes pathogènes.

Dans l'attente des résultats, et par mesure de précaution, des restriction d'eau sont mises en place dans les rues en aval de la station et dans un périmètre de 500 mètres en amont. Ces restrictions concernent environ 650 abonnés.

Une interdiction de la consommation de l'eau à des fins alimentaires a été décidée par l'Agence Régionale de Santé. En conséquence, pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées.

Par ailleurs, le recours à des points d'eau tels que sources, fontaines et puits privés est vivement déconseillé, ces eaux pouvant également avoir des caractéristiques les rendant impropres à la consommation humaine.

Il est recommandé aux personnes dont les traitements médicaux nécessitent une qualité d'eau supérieure de se rapprocher de la structure médicale dont ils dépendent (exemple : personnes sous dialyse à domicile).

Cette interdiction doit être strictement respectée jusqu'à ce qu'un nouvel avis d'un retour à la normale de la qualité de l'eau.